

Conseil municipal du 17 avril 2001
Compte rendu

Présents : R.Caracache (Maire), M.Daran (1^{ère} adjointe), I.Barthe (adjointe), J.Santoni (adjoint), C.Thevenin (adjointe), J.Barrand (conseiller), C. Caldara (conseillère), B.Charles (conseiller), H.Dondey (conseiller), M.Gaude (conseiller), A.Henry (conseillère), E.Jail (conseiller), C.Jouffe (conseillère), F.Messines (conseiller), P.Roux (conseiller).

La séance s'est ouverte avec un rappel, par Monsieur Caracache, des démarches engagées par la nouvelle équipe.

Des rencontres ont été organisées avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse, la Communauté de Communes du Balcon Sud de Chartreuse, le CAUE (Cabinet d'Architecture, Urbanisme et Environnement), les responsables de la Métro, le Fort du St Eynard, l'UFOVAL. Une réunion est prévue avec les responsables du centre de vacances de la BNP. Ces contacts ont été établis avec l'objectif de faire le point sur les relations et partenariats qui nous lient à ces différents organismes.

Monsieur Caracache fait ensuite un point des différents dossiers en cours (autre que le POS qui fera l'objet d'un conseil spécial)

- Projet jeunesse : l'UFOVAL a été sollicité afin d'étudier dans quelle mesure la ligue de l'enseignement pourrait être partie prenante du projet jeunesse sur le Sappey.
- Centre de vacances du comité des œuvres sociales de la ville de Grenoble : la décision irrévocable a été prise de vendre le centre. Toutefois, les responsables du centre sont d'accords pour différer la vente. Ceci nous donne le temps de réfléchir à une stratégie permettant de conserver à ce centre sa vocation de tourisme et d'hébergement.
- Ancienne hostellerie : des contacts ont été pris en vue de sa restructuration : accueil de logements sociaux, de cabinets libéraux, de locaux commerciaux et d'ateliers communaux.
- Fermeture de classe : nous avons obtenu un sursis à la fermeture de la 5^{ème} classe ouverte cette année. La décision est pour l'instant suspendue et reportée à la rentrée.
- Marais des Sagnes : un point d'information sera fait dans quelques semaines par Bruno Charles, chargé du dossier.
- Assainissement : un point sera également réalisé dans quelques mois. Actuellement des discussions sont engagées avec la DDA, la mairie de Corenc (dans la perspective de la création d'une station autonome). Nous vérifions auprès de la Métro les tarifs et les modalités d'un retraitement par Aquapole.
- Finances : Anne-Marie Michalet, secrétaire de mairie a assuré la transition de manière efficace entre les deux équipes. Une séance de formation aux finances de la ville (organisée par le CIFODEL) a été suivie par tous les élus. Une entrevue a été prise avec le receveur des impôts (Mr. Emile Blanc). Nous souhaitons, lorsque le budget aura été voté, faire un bilan des 5 années écoulées et une projection sur les 5 années à venir. Ceci afin de mettre en adéquation budget et projets.
- Energie : Un bilan des coûts énergétiques des bâtiments communaux est également engagé avec l'AGEDEN (Association Grenobloise d'Etudes et de Développement des Energies Nouvelles).

Examen des comptes administratifs 2000

eau :

fonctionnement : excédent + 43 388,00 F

investissement : excédent + 177 844,00 F

Ces sommes seront reportées sur le primitif 2001 dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Remontées mécaniques :

fonctionnement : déficit -7 043,00 F

investissement : excédent +4 026,00 F

Ces sommes seront reportées sur le primitif 2001 dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Budget ville :

fonctionnement : excédent +735 090,00 F

investissement : déficit -637 626,00 F

Ces sommes seront reportées sur le primitif 2001 dans la section d'investissement.

Budgets primitifs 2001

Eau :

fonctionnement : 359 266,00 F

investissement : 1 171 163,00 F

Commentaires : le budget de fonctionnement est en augmentation de 37% par rapport au primitif 2000. En effet, on démarre l'exercice 2001 avec un déficit de fonctionnement de 43 388 Francs. De plus, l'intérêt de la dette augmente en 2001 de 41 %, compte tenu de la prise en compte des ICNE (Intérêts courus non échus) à hauteur de 80 000 F. Un apport de 154 300.00 francs du budget de fonctionnement de la ville est nécessaire pour compenser la redevance sur l'assainissement qui a été supprimée. La disparition de cette redevance se répercute sur le budget communal pour la première fois. Le budget de la ville absorbe ainsi les coûts liés à l'avancement des travaux d'assainissement. Les investissements sont en hausse. Les travaux qui n'ont pas été réalisés en 2000 sont reportés en 2001.

Remontées mécaniques :

fonctionnement : 264 040,00 F

investissement : 228 305,00 F

Commentaires : diminution du fonctionnement par rapport au primitif 2000. Il y a eu peu de frais de personnel cette année, en raison de l'absence de neige. Un apport de 257 000 Francs prélevé sur le budget de fonctionnement de la ville est nécessaire cette année pour équilibrer le budget remontées mécaniques.

Budget ville :

Section de fonctionnement 4 394 173,00 F

Section d'investissement : 2 480 327,00 F

Dépenses de fonctionnement : principaux postes :

- charges à caractère général : 904 000 F

- dépenses imprévues : 40 000 F

- frais de personnel : 1 063 000 F

- virement à la section investissement : 356 000 F

- autres charges de gestion courante et des subventions diverses : 1 357 000 F incluant notamment les indemnités et frais de mission aux élus, les contributions aux différents Syndicats, l'attribution de subventions diverses aux Associations, au CCAS, au SIGS .

- charges financières : 259 000 F (intérêts des emprunts)

- charges exceptionnelles, incluant les apports sous forme de subventions aux budgets eau et remontées mécaniques : 412 000 F

Recettes de fonctionnement : principaux postes :

- produits de services : 311 000 F incluant notamment 100 000 F de vente de bois, (nouvelle coupe après le gel des coupes de 2000)
- impôts et taxes 2 251 000 F (dont 2 018 000 F de contributions directes)
- dotations et participations : 1 140 000 F
- autres produits de gestion courante : 692 000 F (dont revenus de locations immeubles : 540 000F)

Dépenses d'investissement :

- déficit d'investissement 2000 reporté : 637 000 F
- remboursement du capital des emprunts : 596 000 F
 - frais d'études : 105 000 F
 - achats divers : 131 000 F
 - immobilisations : 1 011 000 F

Recettes d'investissement :

- virement de la section de fonctionnement : 356 000 F.
- dotations (dont FCTVA et excédent de fonctionnement 2000 reporté) : 1 416 000 F
- subventions d'investissement : 388 000 F
- emprunt : 320 000 F.

Investissements programmés pour 2001 :

Les recettes d'investissements disponibles représentent 638 000 F. Sur ces recettes 246 000 F ont été déjà engagés : électrification rurale et travaux forestiers (196 000 F) ; achats pour le syndicat d'initiative, livres pour la bibliothèque , logiciel pour la cantine (32 000 F) ; étude de POS (18 000 F). Il reste donc 391 000 F.

Les investissements envisagés s'élèvent à 711 000 F.

Ils concernent

- travaux en bâtiments : 452 000 F (Vitreaux de l'église, horloge de l'église, travaux du St Eynard, travaux de la Jacobine, zinguerie bâtiments communaux, travaux de la Cure).
- travaux réseaux : 74 000 F (route du Gouillat, élagage, terrain de foot)
- études (énergie et d'impact): 87 000 F
- achats divers : 98 000 F (meubles SI, portique, achat de terrain, panneau RIS, ordinateur, bureautique et cuisine du restaurant scolaire).

Commentaires de Monsieur Caracache sur le budget 2001.

Nous souhaitons débiter notre mandat par un budget incluant des investissements. La somme de 304 000 F que nous devons trouver pour mener à bien les investissements envisagés sera financée en partie par la Communauté de Communes et par le Conseil Général (toutefois une incertitude persiste aujourd'hui sur le montant que le CGL octroiera aux communes dans le cadre des aides compensatrices au manque de neige.). Une participation fiscale limitée est demandée aux habitants, de manière à éviter, si cela s'avérait nécessaire, de recourir à un emprunt qui handicaperait le démarrage de projets plus ambitieux dans le futur. Dans ce contexte, une augmentation de 3% sur le taux de la taxe d'habitation et des fonciers bâtis a été décidée (à ne pas confondre avec une augmentation de 3% des impôts qui serait beaucoup plus lourd pour le contribuable !).

Une renégociation des taux d'emprunt va être tentée mais qui offre cependant peu de marges de manœuvre.

Le prêt octroyé par l'Etat pour le manque à gagner concernant les coupes de bois qui n'ont pas eu lieu en 2000 sera à rembourser à partir de 2004, emprunt au taux exceptionnel de 1.5 % pris en charge par le Conseil Général.

Contributions directes : vote des taux

Le taux de la taxe d'habitation (11.38%) est fixé à 11.73%

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (23.38%) est fixé à 24.09%

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties reste à 43.40%

Le taux de la taxe professionnelle reste à 15.75%

Demande de subvention auprès du conseil Général pour les vitraux de l'église

Vitraux dessinés par Arcabas. Coût de 142 000 F. La mairie participe à hauteur de 15 000 F. Subvention demandée au CG pour alléger le poids financier supporté par l'association. La commune est maître d'ouvrage de l'opération.

Indemnisation des élus.

La circulaire ministérielle NOR INT B 0100028C du 23/01/2001 a revalorisée l'indemnité des Maires à la date du 1^{er} décembre 2000. Les indemnités de fonctions étant pour les communes une dépense obligatoire, le Conseil décide d'attribuer au Maire et aux 4 adjoints l'indemnité prévue pour une commune de 500 à 999 habitants, soit pour le Maire 31 % de l'indice brut mensuel 1015 et 6.80 % du même indice pour les adjoints.

Cette enveloppe est répartie de la manière suivante :

6 000 F brut par mois pour le Maire à compter de sa prise de fonction à savoir le 17/03/2001

1 850 F brut par mois pour chacun des quatre adjoints nommés le même jour.